



Service
Interne pour la
Prévention et la
Protection au
Travail

Adresse postale : av. Roosevelt 50 bte 182
1050 BRUXELLES
Localisation : av. Buyl 125 – Ixelles
Tél. 02.650.20.19 – Fax : 02.650.42.22
E-mail : sipp@admin.ulb.ac.be
Site Web : <http://www.ulb.ac.be/sipp>

BARBECUES Personnel ULB

MC/mc/16316/2008

Il y a lieu de faire la distinction entre les "petits" barbecues (ceux qui sont improvisés car il fait beau et rassemblant moins d'une cinquantaine de personnes) et les "grands" barbecues, s'inscrivant dans le cadre d'une activité plus importante.

Si les précautions en matière de sécurité et d'hygiène restent bien entendu les mêmes, les procédures varient.

- Pour les "petits" BBQ les règles qui suivent sont à respecter:
 - Informer la Surveillance Générale. L'accord du SIPP n'est pas requis ;
 - L'emploi du gaz est interdit ;
 - L'usage des accélérateurs est interdit (essence, inflammables...) ;
 - Le BBQ ne peut se faire qu'à l'extérieur sur un sol stable, éloigné des bâtiments, hors des voies de circulation tant piétonnes que carrossables. Les BBQ sur des dalles sur plots (Solbosch : bâtiments H et S, Plaine : foyer et UAE, Erasme : bâtiments N et P) sont interdits ;
 - Le responsable veille au bon déroulement du BBQ. Il se munit d'un seau d'eau d'au moins une dizaine de litres pour intervenir en cas de début de feu ;
 - En cas de brûlure légère, faire couler de l'eau froide sur la plaie pendant 10 minutes au moins. En cas de problème plus sérieux, appeler les secours ;
 - Veiller aux règles élémentaires d'hygiène (température de conservation adéquate des aliments ; éviter que ceux-ci soient en contact direct avec les flammes : cuire à la chaleur du rayonnement ; lavage des mains ...) ;
 - Veiller en fin d'activité au refroidissement complet des braises.
- Les "grands" BBQ, feront l'objet d'une demande spécifique (dossier descriptif à introduire auprès du SIPP).

Le SIPP

Contacts : - Surveillance Générale : M. Jabobs Michel – Ext. Solbosch 3202
- SIPP : M. Craps Michel – Ext. Solbosch 2032

(Dernière mise à jour : mai 2013)